ARPEGES-TELE-MED

Association Loi 1901

Siège social : Unité d'Accueil du Réseau TELE-MED
Clinique du Manoir en Berry
7, Rue du Golf
36160 POULIGNY NOTRE DAME

SIREN : 501 634 828

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 4 DECEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix Huit,
Le Quatre Décembre,
A dix huit heures,

Les membres de l'Association ARPEGES-TELE-MED se sont réunis au siège social sur la convocation du Président qui leur a été expédiée en lettre recommandée avec accusé de réception le 19 Novembre 2018.

L'assemblée est présidée par le Docteur Dominique MASSOUBRE, Président.

Le secrétariat est assuré par le Docteur Didier CAUDRON.

Le Président constate que :

- le Docteur Dominique MASSOUBRE est
- le Docteur Didier CAUDRON est
- le Docteur Jean-Marc CHAUVEAU est
- le Docteur Philippe CHARPENTIER est
- Madame Stéphanie SOARES est
- Madame Audrey NOUHANT-BEAUJARD est

Le Président constate que Monsieur Jean-Claude MAUREL, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

DC DM PC ABN

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- ✓ Lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2017 ;
- ✓ Quitus au trésorier ;
- ✓ Approbation des comptes annuels, de l'annexe et des conventions de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- ✓ Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission ;
- ✓ Approbation du budget pour l'exercice 2018 ;
- ✓ Versements des cotisations ;
- ✓ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- ✓ Renouvellement du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ Questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et des rapports du Commissaire aux Comptes et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2017 ainsi que la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2018, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate le versement de la cotisation annuelle de Dix (10) €uros par chacun des membres.
D'autre part, il est décidé de ne pas modifier le montant de la cotisation pour l'année prochaine.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler les membres du Conseil d'Administration, pour une durée de un an renouvelable lors de l'assemblée annuelle, de la façon suivante :

- le Docteur Dominique MASSOUBRE ;
- le Docteur Didier CAUDRON ;
- le Docteur Jean-Marc CHAUVEAU ;
- Madame Stéphanie SOARES ;
- Madame Audrey NOUHANT-BEAUJARD.

D'autre part, l'assemblée générale prend acte de la démission du Docteur Philippe CHARPENTIER.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le bureau du Conseil d'Administration, pour une durée de un an renouvelable lors de l'assemblée annuelle, de la façon suivante :

- le Docteur Dominique MASSOUBRE en qualité de président ;
- le Docteur Jean-Marc CHAUVEAU en qualité de vice-président ;
- le Docteur Didier CAUDRON en qualité de secrétaire ;
- Madame Audrey NOUHANT-BEAUJARD en qualité de trésorière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres présents.

D. MASSOUBRE **D. CAUDRON** **P. CHARPENTIER**

J.M. CHAUVEAU **S. SOARES** **A. NOUHANT-BEAUJARD**

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE JEAN – CLAUDE MAUREL
Expert-Comptable, diplômé par l'Etat, inscrit au Tableau de l'Ordre de Limoges
Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Bourges
D.E.S. GESTION DE PATRIMOINE-FACULTÉ DE CLERMONT FERRAND

Rapport du Commissaire aux Comptes

de l'Association ARPEGES-TELE-MED

Exercice clos le 31 Décembre 2017

16, Rue Pierre-Collin de Souvigny – 36300 LE BLANC
Tél. : 02.54.37.52.43. - 02.54.37.26.23. – Fax. : 02.54.37.10.23.
E-mail : j.c.maurel@wanadoo.fr
SIRET : 31570275300049
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ASSOCIATION ARPEGES-TELE-MED
Clinique du Manoir en Berry
7 Rue du Golf
36160 – POULIGNY NOTRE DAME

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARPEGES-TELE-MED relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les ressources constituées par les subventions ;
- les rémunérations et charges rattachées ;
- l'existence de la trésorerie et des disponibilités au 31/12/2017.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans le présent rapport en annexe et en fait partie intégrante.

Fait à Le Blanc, le 8 Juin 2018

Le Commissaires aux Comptes

Jean-Claude MAUREL

Annexe :

Description détaillée de responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2017

ARPEGES-TELE-MED (Association)
36160 POULIGNY NOTRE DAME

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	498	498				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 510	3 568	942	1 846	904-	48.98-
	Autres immobilisations corporelles	55 511	37 118	18 394	22 837	4 443-	19.46-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	60 519	41 184	19 336	24 683	5 347-	21.66-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances				539	539-	100.00-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	208 359		208 359	130 869	77 491	59.21
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 142		1 142	1 087	55	5.06
	Total III	209 502		209 502	132 495	77 007	58.12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	270 021	41 184	228 837	157 178	71 659	45.59

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Jean-Claude MAUREL
EXPERT-COMPTABLE
18, rue Pierre-Curie-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 43

ARPEGES-TELE-MED (Association)
36160 POULIGNY NOTRE DAME

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	88 149	39 261	48 888	124.52
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	51 601	48 888	2 713	5.55
	Subventions d'investissement	30 000	30 000		
	Provisions réglementées				
	Total I	169 750	118 149	51 601	43.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 179	4 043	16 136	399.10
	Dettes fiscales et sociales	35 603	34 986	617	1.76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 306		3 306	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	59 088	39 029	20 058	51.39
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	228 837	157 178	71 659	45.59

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an — 59 088 — 39 029

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Collin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 49

ARPEGES-TELE-MED (Association)
36160 POULIGNY NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			180 000	160 000	20 000	12.50
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			98 917	90 924	7 994	8.79
Autres produits			1	7	6-	86.46-
Total des Produits d'exploitation (I)			278 918	250 931	27 988	11.15
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			35 914	21 303	14 612	68.59
Impôts, taxes et versements assimilés			842	660	181	27.49
Salaires et traitements			128 707	121 541	7 166	5.90
Charges sociales			52 741	50 178	2 563	5.11
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 109	8 361	748	8.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			4		4	
Total des Charges d'exploitation (II)			227 317	202 043	25 275	12.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			51 601	48 888	2 713	5.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Jean-Claude MAUREL
Commissaire aux COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 49

ARPEGES-TELE-MED (Association)
36160 POULIGNY NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 601	48 888	2 713	5.55
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	278 918	250 931	27 988	11.15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	227 317	202 043	25 275	12.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	51 601	48 888	2 713	5.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
10, rue Pierre-Collin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 43

ARPEGES-TELE-MED (Association)
36160 POULIGNY NOTRE DAME

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 43

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	498		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 510		
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		51 750		3 762
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	56 260		3 762
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
	TOTAL			
	TOTAL GENERAL	56 758		3 762

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			498	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				4 510	
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				55 511	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			60 021	
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières					
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL			60 519	

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 43

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	498			498
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 664	904		3 568
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 913	8 205		37 118
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	31 577	9 109		40 686
TOTAL GENERAL	32 075	9 109		41 184

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	904				
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	8 205				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	9 109				
TOTAL GENERAL	9 109				

Jean-Claude MAURIEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
18, rue Pierre-Collin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 43

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Néant

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Collin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 45

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 142	1 142	
TOTAL	1 142	1 142	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 179	20 179		
Personnel et comptes rattachés	10 947	10 947		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 657	24 657		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 306	3 306		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	59 088	59 088		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Jean-Claude MAUREE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
TÉL. 02 54 37 52 49

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 179
Dettes fiscales et sociales	16 628
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	36 807

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 40

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 142
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	1 142

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 49

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 920 €uros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 920 €uros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €uros.

Jean-Claude MAUREL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
16, rue Pierre-Colin-de-Souvigny
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 52 49